



# Association des Tondeurs de Moutons

Service FORMATIONS

Philippe Marchand  
Verrières  
58240 St Pierre le Moûtier

06 15 69 66 34  
stagetonte.atm@gmail.com

## Stage « Perfectionnement Junior » 28-29-30 mars 2023 Salon de Provence

### I- Destinataires

Le stage perfectionnement Junior est destiné :

- Aux tondeurs ayant participé à un stage découverte et/ou tondant environ 50 à 100 brebis sur la journée.
- Aux tondeurs ayant déjà participé à un stage de perfectionnement junior mais qui ont des problèmes spécifiques à résoudre ou tout simplement qui veulent continuer à progresser

### II - Buts du stage

- Améliorer la qualité de la tonte (coupures, propreté, finition...)
- Diminuer la fatigue du tondeur (contention, travail en souplesse, position du dos...)
- Augmentation de la vitesse de tonte
- Connaissance des différents types de peignes. Rectification d'un mauvais peigne.
- Comparaison des différents systèmes d'aiguillage : fonte, aluminium, bronze, cuivre, papier abrasif
- Résoudre les problèmes que peut rencontrer un tondeur. Faire circuler l'information.

### III - Déroulement du stage

- Le stage aura lieu les 28-29-30 mars 2023 à l'Ecole du Merle – route d'Arles – 13 300 Salon de Provence
- Horaires : 8h30 – 12h / 14h00 – 17h30
- Durée trois jours.
- Début du stage à 9h le premier jour, fin du stage entre 16h et 18h le dernier jour
- Hébergement par vos propres moyens

### IV – Prix

Prendre contact avec Mme Aurélie Noël ([aurelie.noel@supagro.fr](mailto:aurelie.noel@supagro.fr))  
Afin d'étudier votre financement, finaliser votre dossier et régler le coût du stage

- Vous êtes exploitant agricole, conjoint collaborateur, aide familial ou cotisant de solidarité, et à jour de vos cotisations, possible prise en charge par VIVEA
- Vous êtes en parcours d'installation, possible prise en charge par VIVEA : prendre contact au préalable avec le Point Accueil Installation de votre département
- Autres cas : financement à déterminer ; cette formation n'est pas éligible au CPF
- **L'adhésion de 45€ à l'Association des Tondeurs de Moutons est obligatoire.** Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion, elle vous sera réclamée au début du stage.
- En cas de désistement de dernière minute, le montant du stage sera encaissé

### V – Inscription

- Renvoyer le bulletin d'inscription **avant le 10 mars 2023** à l'adresse indiquée sur le bulletin d'adhésion
- Vous recevrez une convocation détaillée par mail, la semaine précédant le stage

---

### BULLETIN D'INSCRIPTION, stage Perfectionnement Junior 28-29-30 mars 2023 (Remplir en majuscules)

NOM et Prénom : .....

Adresse : .....

E-mail (pour recevoir la convocation) : ..... N° Tél : .....

Type de tonte (bowen, montmorillonnaise) : .....

Nombre approximatif de brebis tondues par saisons : ..... Par jour : .....

Nombre d'année de tonte : ..... Tonte à l'étranger : .....

Matériel utilisé (cardan, flexible, incorporé, force) : .....

Ressortissant VIVEA:  oui  non Si inscrit Pôle Emploi, numéro d'identifiant : .....

Retourner ce bulletin d'inscription **AVANT LE 10 MARS 2023**  
à l'adresse mail suivante : ([aurelie.noel@supagro.fr](mailto:aurelie.noel@supagro.fr))

Ou à l'adresse postale : Ecole du Merle – Mme Aurélie Noël – route d'Arles – 13300 Salon de Provence

**L'adhésion de 45€ à l'Association des Tondeurs de Moutons est obligatoire.**  
Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion, elle vous sera réclamée au début du stage.